
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 11 JANVIER 2020 A TOULOUSE

Clubs présents :

ALBI SPORTS AQUATIQUES, AQUA ET SYNCHRO 66, AS SALINDRES, ASPTT MONTPELLIER, ASPTT TOULOUSE, AVENIR MURET NATATION, C.N BEZIERS MEDITERRANEE, CANET 66 NATATION, CASTRES SPORTS NAUTIQUES, CERCLE AQUATIQUE PISCENOIS, CN AUCH, CN CAPDENAC, CN CARCASSONNE, CN CASTELSARRASIN, CN CUGNAUX, CN FIGEAC, CN FLEURANCE, CN FONT-ROMEUE-CERDAGNE, CN LUNEL, CNS ST-ESTÈVE, CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE, COLOMIERS NAT SYNCHRONISEE, D.O.V.L.V PUY L'EVEQUE, DAUPHINS CLERMONT-L'HÉRAULT, DAUPHINS TOULOUSE OEC, ENTENTE BRETENOUX-BIARS, ESPADONS SOUILLAC NATATION, GOURDON NATATION, GRAND RODEZ NATATION, JS GRAMAT, LAFRANÇAISE NATATION, LAVAU NATATION 81, MARSOUINS DU COMMINGES, MONTAUBAN NATATION, MONTPELLIER METROPOLE NATATION, MONTPELLIER PAILLADE NATATION, NAUTIC CLUB NÎMES, OL NARBONNE MEDITERRANEE NAT, SAVERDUN PYRÉNÉES NATATION, SDN DE TOURNEFEUILLE, SETE NATATION, SN ST-CÉRÉ, SO BAGNOLS-MARCOULE, SO MILLAU GRANDS CAUSSES NATATION, SPLACH NATATION, SPORTING CLUB GRAULHET, STADE TOULOUSAIN NAUTIQUE, THUIR NATATION, TOULOUSE NAT SYNCHRO, TOULOUSE OLYMPIQUE AÉRO, US CARMAUX NATATION, US COLOMIERS NATATION.

Clubs absents :

A.S LA VAGUE LODEVOISE, A.S.C.ST JEAN-DE-VERGES, AASS SECTION NATATION AGDE, AN ST-GILLES, AQUA SPORT ST-CYPRIEN, AQUALOVE SAUVETAGE MONTPELLIER, AQUATIC CLUB COURNON, AS VILLENEUVE-LÈS-AVIGNON, ASC BÉZIERS NATATION, BEUCAIRE TARASCON AC, BÉDARIEUX NAUTIC CLUB, C.N DE ST-AFFRIQUE, C.N MAZAMET AUSSILLON, CAHORS NATATION, CN ATLANTIE, CN BALMA, CN CASTELNAUDARY, CN CERET, CN CÉVENNES ALÈS, CN DE CAUSSE ET VALLON, CN LANNEMEZAN, CN LIMOUX, CN MONTREAL, CN NARBONNE, CN PAMIERS, CN PORTET-SUR-GARONNE, CN RAMONVILLE, CN ST-CYPRIEN, CN VILLEFRANCHE-DE-LAURAGAIS, DAUPHINS BAGNÈRES-DE-BIGORRE, DAUPHINS DECAZEVILLE, E.P SEMEAC TARBES NAT, ENFANT DE NEPTUNE DE PERPIGNAN, ESPACE SYNCHRO NARBONNE, EVEIL MENDE NATATION, FRONTIGNAN NEPTUNE OLYMPIQUE, GAILLAC NATATION, IG TOULOUSE, LANGUEDOC-ROUSSILON WP, LAUDUN L'ARDOISE A.C, LE BOULOU NATATION, LOURDES NATATION, MIREPOIX NATATION, MONTPELLIER MEDITERRANÉE METROPOLE NA, MONTPELLIER WATER-POLO, NAT ARIEGEOISE DE TARASCON, NAUTIC CLUB L'HERS, NC LE VIGAN, OLYMPIQUE TREBES NATATION, S OLYMPIQUE



REVEL, SAUVETAGE SPORTIF ARGELESIEN, SCN BLAGNAC, TARBES NAUTIC CLUB, TOULOUSE ATHLETIC CLUB.

Présents :

- Pascal ETIENNE, Directeur Régional de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de la région Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Muriel ROTH, Directrice par intérim du CREPS¹ de Toulouse.
- Les membres du Comité Directeur : Jean-Marie APPENZELLER, Valentin BARRAU, Nathalie BERNARD, Michel COLOMA, Ludivine CRUBELLIER, Marc CRUBELLIER, Bernard DALMON, Simon DUFOUR, Magali FAUVEAU, Sébastien FEIGNA, Edouard FERNANDES, Carlos FERNANDEZ, Stéphanie FEUILLERAT, Robert GIL, Philippe JAMET, Richard LAGRAVE, Joëlle LIEUX, Alain NADAUD, Jean NESPOULOUS, Cyril PAILHOUS, Jean PEYRAUD, Chantal PLANQUES, Lionel REY, Guillaume ROLLAND, Caroline SUDRE, Gérard VERNEREY et Julien VILLE.
- Les Présidents de Comités Départementaux suivants : Eric POUPPEVILLE (Aude), Bernard DALMON (Aveyron), Dominique TRAIN (Gard), Gérard BOULOUNAUD (Haute-Garonne), Henri BERGERET (Gers), Marc CRUBELLIER (Hérault), Thierry MOUILLAUD (Lot), Chantal PLANQUES (Tarn) et Michel OLIVET (Tarn et Garonne).
- Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes.
- Christelle TIFFY, Expert-Comptable.

Assistent :

- Fanny BABOU, Directeur Technique Régional.
- Lionel BARNADES, Entraîneur du Centre d'Accession Formation Natation Course de Font-Romeu.
- Albane BOSC-VAYEUR, Formateur au sein de l'ERFAN² Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Thibault HETZEL, Directeur de l'ERFAN Occitanie Pyrénées-Méditerranée.
- Thierry JAMET, Cadre Technique Régional.
- Maeva MORINEAU, Cadre Technique National Natation Artistique.
- Frédérique PERRIN, Secrétaire.

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 10h17

1. Ouverture des travaux – intervention de Bernard DALMON

¹ Centre de Ressources, d'Expertises et de Performances Sportives.

² Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation.



En introduction, Bernard DALMON remercie Pascal ETIENNE et Muriel ROTH pour leur présence à cette Assemblée Générale Ordinaire. Il profite de l'occasion pour adresser ses vœux les meilleurs pour l'année 2020 à l'Assemblée Générale.

Par la suite, Bernard DALMON rend hommage à Patrick CLERC, décédé le mois dernier des suites d'une longue maladie ; il souligne l'engagement de Patrick CLERC au service de la Natation Artistique et de l'Informatique et insiste sur son sens de l'humanité que le caractérisait tant.

La réforme de la licence se solde, à l'issue de la saison écoulée, par un succès même si le potentiel de licenciés reste encore très élevé à l'échelle du territoire d'Occitanie Pyrénées-Méditerranée. En termes de chiffre d'affaires, l'effectif de licences a augmenté de 5 115 pour atteindre 28 982 au mois de septembre 2019 ce qui fait de la Ligue Occitanie-Pyrénées Méditerranée de Natation la seule ligue bénéficiaire (y compris dans la contribution en faveur de la Fédération Française de Natation). L'inauguration de nombreux équipements (Capdenac-Gare, Decazeville, Muret, Saint-Brès...) fait également partie des satisfactions actuelles.

En termes d'actions, il convient de retenir l'organisation de nombreuses compétitions régionales toutes disciplines confondues ; l'émergence des structures labellisées du Projet de Performance Fédéral (les Centres d'Accession Formation en Natation Course de Font-Romeu et Toulouse ; le Centre National d'Accession Haut-Niveau de Natation Artistique et les 3 clubs d'excellence (Canet 66 Natation, les Dauphins du TOEC et Montpellier Métropole Méditerranée Natation)) ; les clubs partenaires. Les résultats qui en découlent font de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation l'une des plus influentes en termes de performances sportives. Bernard DALMON remercie également l'équipe des formateurs et intervenants au sein de l'École Régionale de Formation aux Activités de la Natation d'Occitanie pour le travail réalisé.

En termes d'inquiétudes, Bernard DALMON regrette que seulement 5 Comités Départementaux et 10 clubs aient répondu à l'appel à financement du Projet Sportif Fédéral porté sous le sceau de la Fédération Française de Natation, une démarche incitative et participative qui succède au financement porté par le Centre National pour le Développement du Sport. Il fait également part de ses inquiétudes relatives à la mise en place de l'Agence Nationale du Sport et notamment de sa déclinaison dans les territoires par le biais des Conférences Régionales de Financement.

En conclusion, Bernard DALMON remercie successivement le personnel de la Ligue pour le travail accompli et particulièrement Frédérique PERRIN qui a su s'adapter à la nouvelle organisation mise en place ; le Comité Directeur et particulièrement Jean NESPOULOUS, Richard LAGRAVE et Julien VILLE pour leur investissement à ses côtés ; les défis et particulièrement les bénévoles en charge de l'Informatique ; les Cadres Techniques et Techniciens sur le terrain ; les collectivités territoriales et les Services de l'Etat ainsi que Christelle TIFFY et Philippe RENAUT. Il termine son discours par « l'Histoire du Bénévole », disponible en annexe 1.

2. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 2 mars



2019 :

- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

3. Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 mars 2019 :

- Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

4. Intervention de Muriel ROTH

Muriel ROTH fait part de sa satisfaction d'être présente à ces travaux. En sa qualité, elle explique le rôle du CREPS de Toulouse qui accueille annuellement 350 sportifs (pour un suivi et un accompagnement dans la réalisation de leur double projet) dont 150 concernés par la haute performance sportive. En outre, le CREPS reçoit 1 500 jeunes formés et près de 5 000 actions sportives par an sur site. Pour ce faire, le CREPS de Toulouse dispose d'un contingent de 75 agents.

5. Rapport moral

Julien VILLE revient sur les résultats de la réforme de la licence en Occitanie-Pyrénées-Méditerranée de Natation. Malgré les résultats encourageants observés, le nombre d'adhérents communiqués par les clubs (lors d'Assemblées Générales, sur leur site respectif ou bien sur les documents administratifs) s'élève à près de 50 000 ce qui justifie le subtil équilibre entre encouragements et vigilance. En termes de performances sportives, il rappelle que la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée est représentée par un contingent de 20 à 25% des Equipes de France en Natation Course et Eau Libre et la présence sur autant de podiums ; l'émergence du Centre National Accession Haut-Niveau de Natation Artistique ; le développement du Water-polo. Il rappelle aussi que les activités estivales ; le plan « J'Apprends A Nager » et prochainement la mise en place du dispositif « Aisance Aquatique » ; le partenariat avec l'Association EfforMip pour la Natation-Santé demeurent les principaux leviers de développement des pratiques.

Julien VILLE explique aussi qu'à ce jour, l'époque n'est plus à l'uniformité de l'application des politiques publiques mais plutôt au soutien des initiatives, des expériences et de l'innovation. Dans cet état d'esprit, il rappelle qu'il est indispensable d'agir en collaboration avec les collectivités territoriales, les Services de l'Etat, la Fédération Française de Natation, les Comités Départementaux et les Clubs. Il est aussi nécessaire d'être apte à i) rédiger les réponses aux appels à projets tant pour les actions de développement des pratiques que pour celles de la haute performance sportive en œuvrant en collaboration avec les partenaires susmentionnés, ii) à justifier dûment les crédits utilisés en tout ou partie en rendant compte régulièrement des actions réalisées selon les prérogatives, cahiers des charges et conventions émanant des organismes financeurs. Julien VILLE explique que la gouvernance de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation en a, depuis de longues dates, pleinement conscience. C'est pour cette raison qu'une



réelle exigence est régulièrement requise en termes de respect des procédures et des délais, d'une part, en termes de transparence et de communication, d'autre part.

En conclusion, il formule ses remerciements aux sportifs, aux entraîneurs, aux dirigeants et plus généralement aux Clubs et aux Comités Départementaux ; aux salariés, aux cadres techniques et aux différents intervenants pour leur disponibilité ; aux collègues du Comité Directeur.

Dominique FROMENTEZE interpelle Julien VILLE sur la difficulté de la mise en place du plan « J'Apprends A Nager » en milieu rural en période estivale ; sur la difficulté de percevoir les financements sous le sceau du Projet Sportif Fédéral. Si les premières difficultés demeurent audibles, il est répondu que le Projet Sportif Fédéral est une démarche résolument collaborative qui vise à structurer les demandes de subventions afin de mieux structurer la redistribution et le développement ou la pérennisation des pratiques en cohérence avec l'intervention précédente de Bernard DALMON.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

6. Règlement intérieur

La proposition de modification du règlement intérieur ([disponible en ligne sur le site de la Ligue](#)) entérinée par le Comité Directeur réuni le 21 décembre 2019, vise à répartir les sièges au Comité Directeur *au prorata* du nombre de licences au sein des départements à l'issue de la saison précédente. L'objectif est d'aboutir à un équilibre en termes de représentation des territoires au sein de l'assemblée délibérante de la ligue.

Cette disposition est approuvée à l'unanimité.

7. Défis Régionaux

Pour chaque défi régional, chaque animateur est sollicité pour présenter succinctement le rapport d'activités. Dans la mesure où le rapport d'activités de chaque défi régional est clairement détaillé dans le manuscrit des travaux de l'Assemblée Générale, il ne sera pas fait état de l'intervention détaillée de chaque animateur dans ce compte-rendu.

En termes de questions, il convient de souligner l'intervention de Dominique FROMENTEZE qui expose les difficultés pour les clubs de Natation Estivale du Département du Lot à participer au Challenge Avenirs, disputé tout au long de l'année à condition d'être muni d'une licence Natation Pour Tous. Il est à concéder qu'à ce jour, il est observé que peu de nageurs de clubs de Natation Estivale se sentent concernés par cette possibilité.

En l'absence de questions supplémentaires, le rapport d'activités de chaque défi régional est approuvé à l'unanimité.



8. Intervention de Maeva MORINEAU

En sa qualité de Cadre Technique National, en charge de la coordination du Centre National Accession Haut-Niveau de Natation Artistique Occitanie/Colomiers, Maeva MORINEAU rappelle l'historique de cette structure née de l'émergence du Centre Technique Régional de Natation Artistique en 2015 puis reconnue au sein du Projet de Performance Fédéral en 2017. Depuis, elle explique que les résultats sont en perpétuelle progression au niveau régional, avec en 2019, la qualification de plusieurs nageuses en Equipes de France. Les objectifs à moyen terme demeurent la consolidation du fonctionnement de cette structure avec, entre autres, un maintien des effectifs mais aussi un renforcement de l'équipe technique d'encadrement.

Le Centre National Accession Haut-Niveau de Natation Artistique fonctionne en collaboration avec le CREPS de Toulouse pour l'accompagnement et le suivi des nageuses dans leur double projet sportif et universitaire/professionnel.

9. Intervention de Pascal ETIENNE

Pascal ETIENNE exprime son sa satisfaction d'intervenir à cette réunion d'Assemblée Générale. Il explique que la fusion des ex-comités de Languedoc-Roussillon et de Midi-Pyrénées et pleinement réussie avec désormais, pour la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation, au-delà des résultats sportifs, des axes de travail et d'engagement pleinement identifiés et forts. Dans son intervention, il insiste sur le rôle des Cadres Techniques, d'une part, des financements d'Etat pour la rénovation/construction des équipements sportifs, d'autre part. Il évoque également la mise en place du dispositif « Aisance Aquatique » qui présente l'intérêt, outre celui de l'apprentissage d'une nage sécuritaire, de rassembler autour de cette thématique les acteurs du monde sportif et associatif avec les agents de l'Education Nationale et les collectivités territoriales. Il termine son intervention en confirmant les propos de Bernard DALMON et Julien VILLE sur la mise en place de l'Agence Nationale du Sport, d'une part, sur la nécessité de répondre aux appels à projets, d'autre part.

Guillaume ROLLAND interpelle l'Assemblée Générale sur la formation continue des techniciens au sein des clubs ; il est répondu que celle-ci est du ressort de l'Institut National de Formation aux Activités de la Natation et de l'ERFAN Occitanie bien que la réforme de la formation professionnelle a pour effet, à cet instant, de revoir l'organisation, la valorisation et la reconnaissance de celle-ci. Jean-Paul HERNANDEZ regrette le manque de moyens alloués à la politique sportive et associative.

10. Intervention de Fanny BABOU

Fanny BABOU présente le bilan provisoire de la mise en place du plan « J'Apprends à Nager » en Occitanie au 31 décembre 2019 (annexe 2).



Arrêt des travaux de l'Assemblée Générale : 12h18
Remise des récompenses fédérales et régionales – Buffet déjeunatoire
Reprise des travaux de l'Assemblée Générale : 14h26

11. Formation – intervention de Thibault HETZEL

Au cours de la saison 2018-2019, 335 stagiaires ont été formés au sein de l'ERFAN Occitanie dont 105 en formations fédérales, 51 en formations d'Etat et 179 en formations continues. En termes d'activités, il convient de retenir le maintien de l'offre de formations par rapport à 2017-2018 et la mise en place des projets annoncés il y a un an : mise en place d'un catalogue de formation dématérialisé, amélioration du suivi des formations (salariés dédiés, livret des stagiaires...), amélioration des partenariats et du suivi budgétaire, augmentation du nombre de candidats et d'antennes (formations fédérales), renforcement de l'offre de formation, nouvelle habilitation au Diplôme d'Etat de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport spécialités Natation Course et Natation Artistique....

Les perspectives sont nombreuses : amélioration du suivi des tuteurs et rémunération des actions de tutorat, mise à disposition de maître nageurs (apprentis ou diplômé) aux clubs et aux municipalités en difficulté pour en trouver, réflexion sur l'évolution de l'ERFAN Occitanie à moyen terme (rôles, pôle conseils et développement...), accompagnement des clubs dans leur projet de développement (diagnostic, projet), mise en place de formations financées locales à la demande (actions collectives), mise en place de bassins mobiles dans les municipalités carencées en période estivale pour faciliter la mise en place de l'apprentissage de la natation.

Le support de l'intervention de Thibault HETZEL est disponible en annexe 3. Compte-tenu de ces informations, le rapport d'activités de l'ERFAN est approuvé à l'unanimité.

12. Actions régionales – interventions successives de Fanny BABOU, Lionel BARNADES et Michel COLOMA

Fanny BABOU présente succinctement les résultats obtenus en échéances nationales et internationales. Lionel BARNADES et Michel COLOMA s'accordent pour présenter le rôle des Centres d'Accession Formation en Natation Course sur les sites respectifs de Font-Romeu et Toulouse. Il s'agit notamment d'accompagner les athlètes dans leur double projet sportif et universitaire/professionnel et collaborer avec les clubs formateurs pour favoriser l'émergence de la performance sportive. Chacun d'eux présente les prestations proposées en termes de formation, d'hébergement, d'accompagnement et de suivi sur les sites de Font-Romeu et Toulouse. Il est à souligner l'engagement de la Région Occitanie sur le site de Font-Romeu avec la construction d'un bassin supplémentaire d'une longueur de 50m et l'agrandissement de l'internat tandis qu'à Toulouse la relation entre les Dauphins du TOEC et le CREPS de Toulouse offre des conditions



optimales aux sportifs.

13. Affaires financières

Jean NESPOULOUS introduit les affaires financières en précisant que le bilan reflète la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation au 31 août 2019 alors que le compte de résultats retrace l'activité de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation entre le 1 septembre 2018 et le 31 août 2019. Il expose également le bilan d'activités du Défi Finances et rappelle le nouveau règlement comptable des associations (disponible en annexe 4).

- Bilan au 31 août 2019

Il convient de retenir les éléments suivants de l'intervention de Christelle TIFFY :

- Le total du bilan s'élève à 1 313 701€.
- Les investissements représentent 235 911 € en valeur nette.
- Les autres créances s'élèvent à 204 467 € et correspondent au reliquat de subventions à percevoir (sur l'année comptable étudiée).
- Les disponibilités s'élèvent à 754 037 € ce qui permet de couvrir près de la moitié des dépenses de la Ligues Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation et des structures qui lui sont associées.
- Au passif, après prise en compte du déficit de l'année, les fonds propres s'élèvent à 845 825 €.
- Les dettes auprès d'établissements de crédits s'élèvent à 16 356 €; compte-tenu du niveau de fonds propres, la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est en autonomie financière.

En conclusion, Christelle TIFFY expose que la situation financière de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est saine et solide. Il y a autonomie financière sans recours aux emprunts. Les investissements de l'année ont été financés par les fonds propres. La trésorerie est à un niveau sécurisant et suffisant pour assurer les charges courantes en cas d'arrêt d'activité durant une période confortable.

- Compte de résultats

L'analyse de l'activité, présentée par Christelle TIFFY, amène les remarques suivantes :

- Les produits d'exploitation s'élèvent à 947 712 €.
- Les charges d'exploitation s'élèvent à 1 013 818.
- Le résultat d'exploitation ressort déficitaire de 66 106 € ; le résultat financier est positif de 18 843 €.



- Attendu du Commissaire aux Comptes

Philippe RENAUT, Commissaire aux Comptes, atteste la totale conformité des comptes de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée en cohérence avec son activité et au regard de la législation en vigueur avec une structure financière saine et des capitaux propres confortables.

En conclusion, il est favorable à la mise à l'approbation du compte de résultats à l'Assemblée Générale.

- Compte-rendu des Contrôleurs aux Comptes

Marie-Odile MAGNE et Jacky OFFREDI se sont rendus, en qualité de Contrôleurs aux Comptes, au sein des locaux de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation en date du 7 janvier 2020 à Montpellier. Les opérations de contrôle ont duré la journée. Il ressort, à l'issue de celle-ci, le compte-rendu ci-après lu par Marie-Odile MAGNE :

Suite au mandat qui nous a été confié par le Comité Directeur, nous avons procédé, sur la base des documents présentés, à la vérification des comptes de la ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation pour l'exercice allant du 1/09/2018 au 31/08/2019.

Nous avons constaté que le bilan ainsi que le compte de résultat concordent avec la comptabilité. Les contrôles effectués par pointages et les réponses qui ont été données à nos questions nous ont permis de constater l'exactitude de la comptabilité et l'existence de pièces justificatives probantes pour chaque opération vérifiée.

Nous remercions M. NESPOULOUS Jean, Trésorier et M. LAGRAVE Richard, Président-Délégué ainsi que M. DALMON Bernard, Président et M^{me} TIFFY Christelle, Expert-Comptable, pour nous avoir mis à disposition toutes les pièces nécessaires à notre mission et avoir répondu à nos différentes questions. En conséquence, nous recommandons à l'assemblée générale d'approuver les comptes présentés, d'en donner décharge aux organes responsables et de remercier le Trésorier pour son travail.

- Vote du compte de résultats 2018-2019 et du report

En l'absence de questions, le compte de résultats 2018-2019 et le report à nouveau d'un montant de 18 843 Euros sont successivement approuvés à l'unanimité. De même, le rapport d'activités du Défi Finances est approuvé à l'unanimité.



- Budget prévisionnel 2019-2020

Le budget prévisionnel est présenté à titre indicatif.

14. Règlement financier 2020-2021

Suite à la présentation du budget prévisionnel 2019-2020, il est proposé que le règlement financier 2020-2021 soit la reconduction de l'intégralité des tarifs et procédures de la saison 2019-2020. Compte-tenu de ces informations, le règlement financier 2020-2021 est approuvé à l'unanimité.

15. Lutte contre les incivilités, violences et discriminations dans le sport – intervention Fanny BABOU

Fanny BABOU intervient de façon très informelle pour rappeler les risques encourus concernant les incivilités et plus généralement toute forme de violences et de discriminations dans le sport. Le support de son intervention est disponible en annexe 5.

16. Questions diverses

En l'absence de questions diverses, les travaux de l'Assemblée Générale sont clôturés.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 17h27

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général

ANNEXE 1

ANNEXE 1

Principalement rencontré dans des milieux associatifs où il se réunit avec ses congénères, le **bénévole** (du latin « *activus benevolus* ») est un mammifère bipède remplie de **bonne volonté qui exerce l'entraide et la solidarité.**

Les bénévoles se rassemblent à un signal mystérieux appelé "convocation". Il donne volontairement et gracieusement de son temps et de ses connaissances afin d'assurer la pérennité de son association. On les rencontre aussi en petits groupes dans divers endroits, quelquefois tard le soir, l'œil hagard, le cheveu en bataille et le teint blafard, **discutant ferme sur la meilleure façon d'animer une manifestation ou de faire des recettes supplémentaires pour boucler un budget.**

Aujourd'hui le **bénévole** est en voie de disparition à cause de son ennemi juré le « **Yaqua** » (nom populaire). Son origine n'a pas été déterminé à ce jour. Le « **Yaqua** » est aussi un mammifère bipède qui se caractérise par un **cerveau très petit et une grande langue**, qui ne lui permet de connaître que deux mots : «y'a qu'à», d'où son nom.

Généralement anonyme, il attend le moment où le **bénévole fera une erreur ou un oubli pour aussitôt lui bondir dessus afin lui cracher son venin.** Si le **bénévole** est atteint, celui-ci pourra, suivant sa résistance, développer une maladie très grave : « **Le découragement** » qui est visible très rapidement par ses premiers symptômes :

- Absences de plus en plus fréquentes aux réunions et/ou séances ;
 - Intérêt croissant pour son jardin ;
 - Sourire attendri devant une canne à pêche

Les **bénévoles, décimés par le découragement, risquent de disparaître et sont donc placés sur la liste des animaux en voie de disparition.** Si rien de change, dans quelques années, il ne sera pas impossible de rencontrer cette espèce uniquement dans les zoos où, comme tous ces malheureux animaux enfermés, ils n'arriveront plus à se reproduire.

Tandis que les « **Yaqua** », qui se seront multipliés, viendront leur lancer des cacahuètes pour tromper l'ennui tout en se rappelant avec nostalgie du passé pas si lointain où ils pouvaient traquer le **bénévole** sans contrainte.

ANNEXE 2

LIGUE OCCITANIE DE NATATION



BILAN OPÉRATION "J'APPRENDS À NAGER" 2019



MINISTÈRE
DES SPORTS

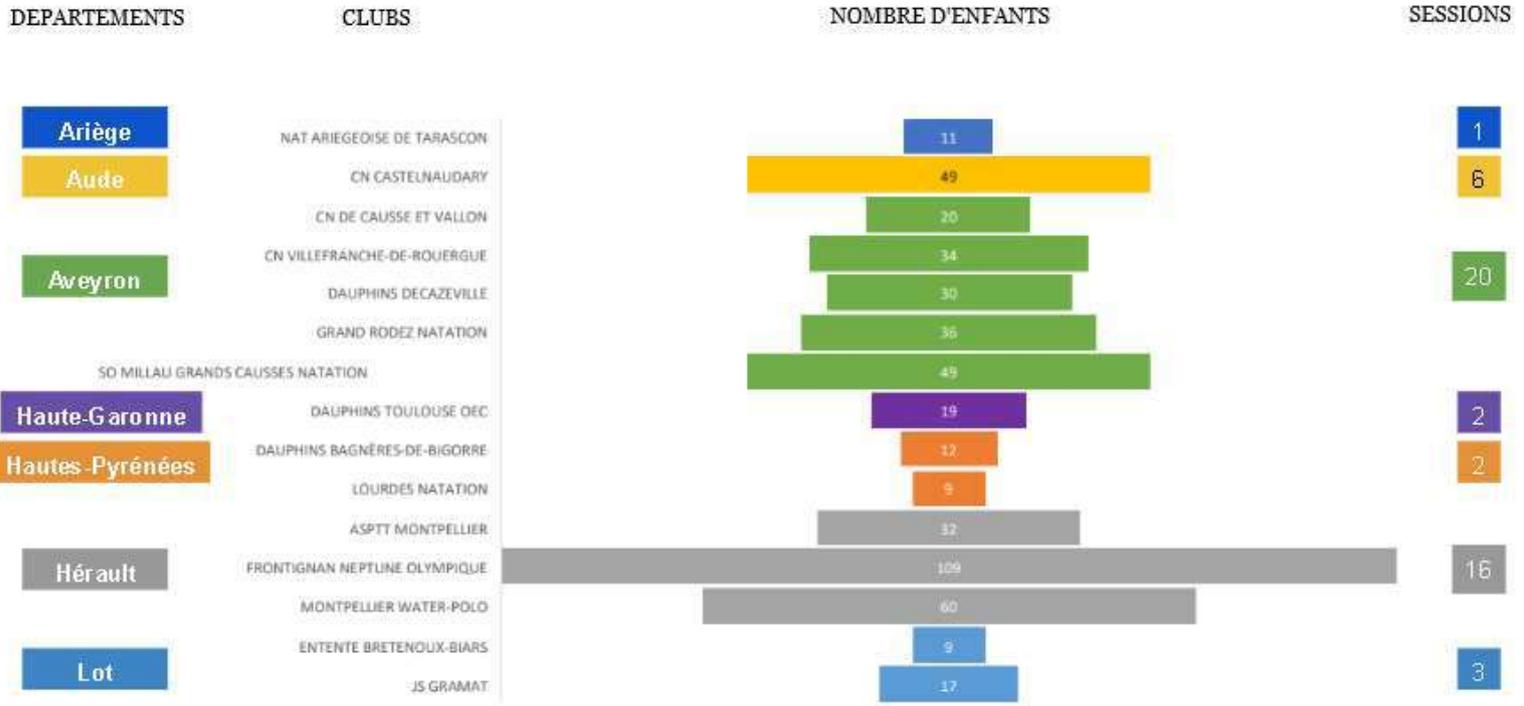
CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

Bilan Opération "J'apprends à nager" 2019

Plans J'apprends à Nager 2019 - Ligue Occitanie Pyrénées Méditerranée de Natation



Au cours de l'année 2019, la Ligue Occitanie a financé sur l'ensemble de la région 50 sessions de Plans j'apprends à Nager.

Ceux sont, pas loin de 500 enfants qui ont bénéficié de l'opération et qui ont pu apprendre à nager, gratuitement, au près de Maîtres Nageurs Sauveteurs professionnels.



MINISTÈRE
DES SPORTS

CNDS
CENTRE NATIONAL
POUR LE
DÉVELOPPEMENT



DIRECTION RÉGIONALE
DE LA JEUNESSE,
DES SPORTS ET DE LA
COHÉSION SOCIALE

ANNEXE 3



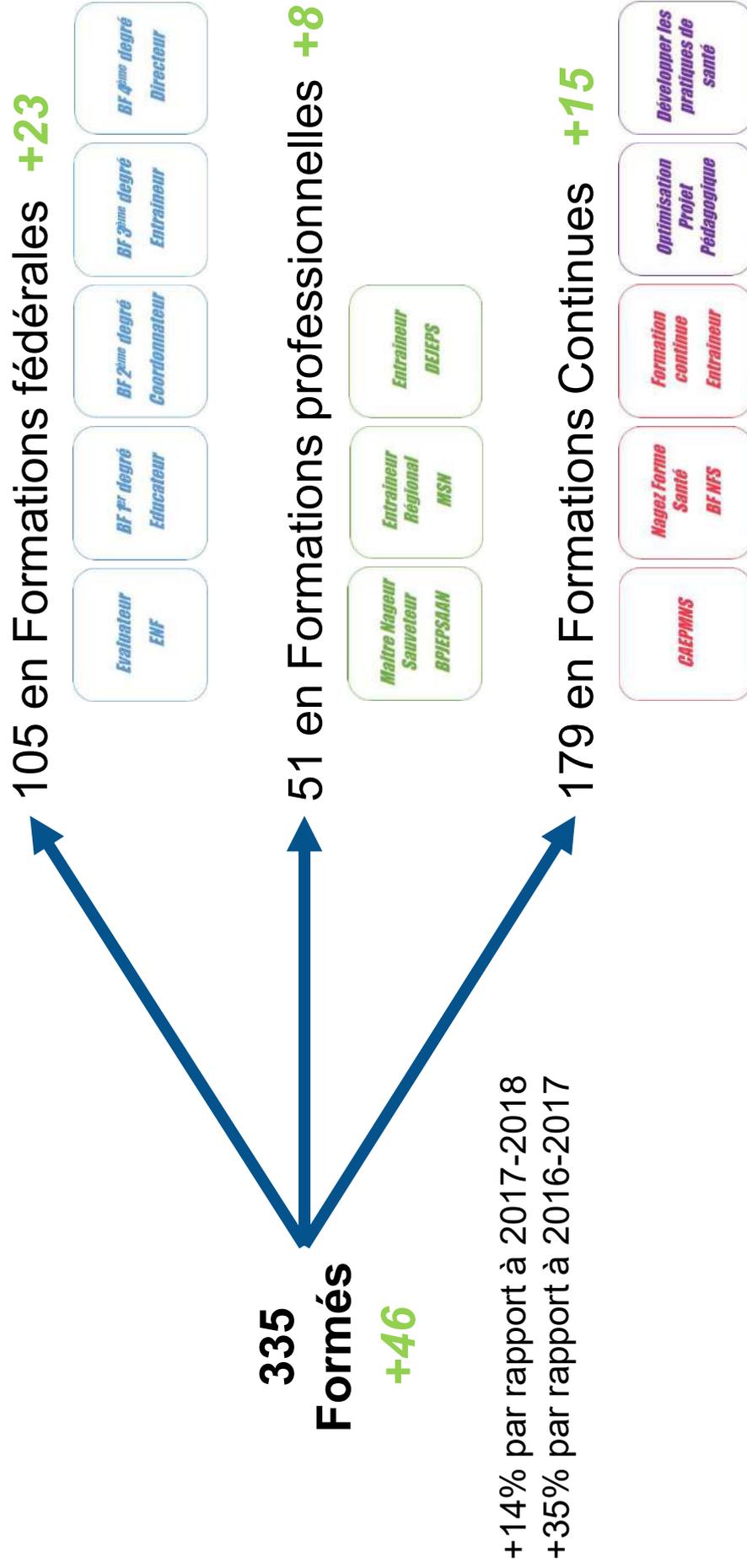
ASSEMBLEE GENERALE BILAN ERFAN OCCITANIE - AG 2020

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018-2019

PERSPECTIVES 2019-2020

RAPPORT D'ACTIVITÉS - ERFAN OCCITANIE 2018-2019

QUANTITATIF



QUALITATIF : Confirmation de nos actions de formation, Mise en place effective des projets annoncés la saison passée

ADMINISTRATIF

- Mise en place et suivi de protocoles administratifs et pédagogiques facilitant le travail en équipe
- Suivi financier et budgétaire amélioré et systématisé

RH

- Nouvelle gestion des salariés et formateurs
- Mise en place d'un séminaire de l'ERFAN

FORMATIONS

- Stabilisation de l'offre de formation antérieure
- Augmentation du nombre d'entraîneurs formés : BPJEPSAAN⁴ + Moniteur Sportif de Natation ; et Brevet Fédéral 4ème degré + DEJEPS
- Mise en place de formations transdisciplinaires et de modules spécifiques : natation course, natation artistique, waterpolo
- Reprise des formations Nagez Forme Santé
- Développement de formations professionnelles continues

EQUIPE - ERFAN OCCITANIE 2019-2020



EQUIPE ERFAN

Thibault HETZEL - Directeur et référent formations professionnelles et continues

Albane BOSC - Coordonnateur et référente administrative

Alexis BUSOLIN - Coordonnateur et référent formations fédérales

Léa PEREZ – Apprenti, Actions de développement

Travail en commun avec nos cadres :

Fanny BABOU - Pour les formations Natation Course et Eau libre

Maeva MORINEAU - Pour les formations Natation Artistique

Joseph BRITTO - Pour les formations Waterpolo

& Frédérique PERRIN

PERSPECTIVES - ERFAN OCCITANIE 2019-2020



PROJETS EN COURS ou DEBUTE :

- Mise en place d'un catalogue de formation dématérialisé
- Amélioration du suivi des formations (salariés dédiés, livret des stagiaires...).
- Questionnement et amélioration des partenariats CREPS, FNMNS, STAPS, Municipalité, Comités Départementaux, Clubs antenne BNSSA.
- Amélioration du suivi budgétaire de l'ERFAN.
- Augmenter le nombre de formés en Natation Artistique avec un rayonnement national.
- Augmentation du nombre d'antennes BF1 (Foix, Montauban, Millau...).
- Amélioration du référencement de notre offre de formation (carif-oref, pôle emploi, Kairos, moncompteformation...).
- Nouvelle habilitation DEJEPS Natation Course et Natation Artistique.
- Augmentation du nombre de MNS formé notamment par le partenariat STAPS.



PROJETS EN PERSPECTIVE :

- Amélioration du suivi des tuteurs et rémunération des actions de tutorat (AFDAS).
- Mise à disposition de maître nageurs (apprentis ou diplômés) aux clubs et aux municipalités en difficulté pour en trouver.
- Réflexion sur l'évolution de l'ERFAN Occitanie à moyen terme (rôles, pôles conseils et développement, CFA, antennes BNSSA).
- Accompagnement des clubs dans leur projet de développement (diagnostic, projet).
- Mise en place de formations financées locales à la demande (actions collectives).
- Mise en place de bassins mobiles dans les municipalités carencées en période estivale pour faciliter la mise en place de l'apprentissage de la natation

OFFRE DE FORMATION - ERFAN OCCITANIE 2018-2019



NOTRE OFFRE DE FORMATION ACTUELLE :

- Assistant et évaluateur ENF
- BF1 - site de Montpellier
- BF1 - site de Toulouse
- BF1 - site de Foix
- BF2 - site de Toulouse
- BF2 - site de Montpellier
- BF3 - Site de Toulouse
- BF3 - Site de Montpellier

(Natation Artistique, Natation Course, Waterpolo)

FORMATIONS

Fédérales

OFFRE DE FORMATION - ERFAN OCCITANIE 2018-2019



NOTRE OFFRE DE FORMATION ACTUELLE :

- BPJEPSAAN complet - sites de Toulouse, Montauban, Millau
- BPJEPSAAN en 3 ans - site de Toulouse
- BPJEPSAAN [UC4] - site de Montpellier et de Toulouse
- BPJEPSAAN + Moniteur Sportif de Natation - site de Toulouse
- Moniteur Sportif de Natation en Natation Artistique - Site de Toulouse
- Moniteur Sportif de Natation en Natation Course - Site de Toulouse
- BF4 + DEJEPS - Sites de Toulouse, Font-Romeu (Natation Course)
- BF4 + DEJEPS - Sites de Toulouse, Nantes, Aix en provence (Natation Artistique)

FORMATIONS
Professionnelles

OFFRE DE FORMATION - ERFAN OCCITANIE 2018-2019



NOTRE OFFRE DE FORMATION ACTUELLE :

FORMATIONS

Continues

**FORMATIONS
CONSEILS**

Aux organisations

- CAEPMNS x 10 - sites de Montpellier, Rodez, Toulouse, Albi, Montauban, Auch, Pamiers

- NAGEZ FORME SANTE site de Toulouse

ACCOMPAGNER LES CLUBS et CD



Accompagnement des clubs et CD dans leur projet de développement :

- > Mise en place d'un outil de diagnostic informatisé :
(forces, faiblesses, menaces, opportunités)
- > Aide individuelle ou collective des clubs grâce à l'AFDAS

Projets possibles :

- Facilité l'accès aux formations des bénévoles et des éducateurs
- Répondre aux problématiques de l'emploi, de gestion des ressources humaines, de recrutement, mise à disposition d'éducateur
- Valoriser la mission tutorale
- Accompagner les projets éducatifs, pédagogiques et sportifs
- Aide au développement d'outils informatisés
- Aide à l'organisation d'événements, d'animation, de compétitions, d'actions
- Mise en place de centres de formation internes aux CD et aux clubs
- Gestion d'établissement
- Développement des activités des clubs (PJAN, PAA)
- Développement des partenariats locaux (education nationale, municipalité...)

Devenez **MAITRE NAGEUR SAUVETEUR**

A TOULOUSE, A MONTAUBAN, A MILLAU, A MONTPELLIER



**SURVEILLER
ENSEIGNER
ANIMER
PERFECTIONNER**
& **ENTRAÎNER**
AVEC LE MONITEUR SPORTIF DE NATATION

**DE NOMBREUSES SOLUTIONS DE
FINANCEMENT, NOUS CONTACTER**



AVEZ VOUS DES QUESTIONS ?

ANNEXE 4



Nouveau règlement comptable des associations

09/10/2019

Nouveau règlement comptable des associations

- Application obligatoire pour les exercices ouverts à compter du 01/01/2020
- Impact pour la fédération :
 - Fonds dédiés :
 - Ajout d'une notion en annexe relatives aux fonds dédiés correspondant à des projets sans dépense au cours des deux derniers exercices
 - Présentation des utilisations des fonds dédiés et reports des fonds dédiés en résultat d'exploitation
 - Prêts entre structures partenaires : concerne les confédérations, fédérations, unions ou associations affiliées de l'entité
 - Chez le prêteur, présentation en immobilisations financières : « prêts aux partenaires »
 - Chez le bénéficiaire, présentation en compte courant : « partenaires – comptes courants »
 - Abandons de frais par les bénévoles
 - A comptabiliser en charge par nature
 - Création d'un compte de produit spécifique « Abandons de frais par les bénévoles »
 - Attention : procédure et formalisme à prévoir et à communiquer auprès des élus (feuille de présence, mode de valorisation)

Nouveau règlement comptable des associations

- Produits : une présentation des comptes adaptée au secteur non lucratif

COMPTÉ DE RESULTAT	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS D'EXPLOITATION		
<i>Cotisations</i>		
<i>Ventes de biens et services</i>		
<i>Ventes de biens</i>		
<i>dont ventes de dons en nature</i>		
<i>Ventes de prestations de service</i>		
<i>dont parrainages</i>		
<i>Produits de tiers financeurs</i>		
<i>Concours publics et subventions d'exploitation</i>		
<i>Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable</i>		
<i>Ressources liées à la générosité du public</i>		
<i>Dons manuels</i>		
<i>Mécénats</i>		
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>		
<i>Contributions financières</i>		
<i>Rentes sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges</i>		
<i>Utilisations des fonds dédiés</i>		
AUTRES PRODUITS		
Total I	X	X



Nouveau règlement comptable des associations

- Contributions volontaires en nature (CVN):
 - A comptabiliser en pied de compte de résultat (#8)
 - Si on ne le fait pas, il faut justifier en annexe pourquoi.
 - Cela porte sur : mise à disposition de salle, apport en bénévolat de compétences et valorisation des heures de bénévolat
- Pourquoi valoriser le bénévolat ?
 - Donne une image fidèle de l'ensemble des activités développées : communication interne et externe
 - Connaitre et rendre compte de l'intégralité des ressources propres de l'association, donc de l'autofinancement, qui constitue un élément utile dans les relations avec les tiers : collectivités (subventions, conventions etc ...) notamment
 - Sensibiliser les destinataires de cette information financière à la fragilité de cette ressource bénévole à l'importance de son nécessaire renouvellement
 - Mieux gérer les ressources bénévoles en sachant la valoriser
 - Relativiser les frais de fonctionnement, de gestion administrative ou de collecte de fonds au regard du nombre réel d'intervenant dans l'action et la structure
 - Démontrer le caractère désintéressé de la gestion : si le bénévolat notamment des dirigeants est valorisé, cela peut conduire a contrario à en déduire que les dirigeants ne sont pas rémunérés pour la gestion de l'organisme

- Plusieurs solutions :

- **Information qualitative en annexe** : estimation du nombre de bénévole et description de la nature de leurs activités (Si on est pas en mesure de l'estimer fiablement)

■ Les « orphelins apprentis d'Auteuil » commentent ainsi leurs comptes annuels 2008 :

✓ En annexe aux comptes annuels :

C.13 - Bénévolat

L'effectif des bénévoles collaborant à l'œuvre de la Fondation d'Auteuil est estimé à plusieurs centaines de personnes. La Fondation d'Auteuil n'a pas valorisé ce bénévolat car elle n'a pas encore mis en place le dénombrement des personnes concernées et des heures effectuées.



Nouveau règlement comptable des associations

- o **Information quantitative en annexe** : la nature du bénévolat identifié (management, administrateur, membres de commissions, « terrain », expertise, etc ...) et le mode de recensement (mensuel, déconcentré, à l'aide d'une application spécifique, etc.)

■ L'association « Les petits frères des pauvres » apporte cette information dans l'annexe de ses comptes 2008 page 14 :

11) BÉNÉVOLAT

Pour mener à biens ses missions, l'association s'appuie sur un grand nombre de bénévoles dont l'apport n'est pas valorisé comptablement.

Au 31 décembre 2008 le nombre de bénévoles réguliers est estimé à 4 470 et celui des bénévoles occasionnels à 3 371, soit un total de 7 841, dont 616 associés.

Les membres associés participent à l'assemblée générale annuelle qui se tient chaque année en juin à Paris. Lors de l'assemblée générale du 20/06/2008, 441 membres étaient présents ou représentés sur 616 membres, soit 72%.

■ **La Fondation Claude Pompidou** publie des informations très détaillées concernant les contributions volontaires en nature. Ces informations sont assorties d'un état très précis des effectifs comprenant la répartition des bénévoles par établissement hospitalier et en régions auprès des familles. Cette ventilation figure à la fois dans l'annexe au compte de résultat ainsi qu'en annexe au compte d'emploi des ressources.

NOTE N°13

BÉNÉVOLAT

*(Cf. article 2.4.4 du décret du 29 novembre 1983)
(Règlement n° 99-01 du 16 février 1999)*

L'estimation des heures de bénévolat a été effectuée sur la base de l'engagement des bénévoles qui consacrent 4 heures par semaine aux actions menées à l'hôpital et aux interventions auprès des familles.

Cette estimation fait ressortir un nombre d'heures de bénévolat de 121 890 heures qui ont été valorisées au tarif horaire charges sociales et fiscales comprises correspondant à la rémunération prévue au titre de l'exercice pour le personnel soignant coefficient 304 de la convention collective du 31 octobre 1951.

Tarif horaire charges sociales et fiscales comprises : 14,61 €

Valorisation des contributions volontaires des bénévoles : 1 780 812,90 €



Nouveau règlement comptable des associations

- o **Enregistrement et inscription en comptabilité** : Les pratiques de valorisation du bénévolat et d'enregistrement dans les comptes présente plusieurs variantes d'unité (heures, mois, etc ...), de méthode de valorisation (valeur de remplacement, SMIC - Exemple

— Ainsi à propos du recours à un salaire de référence, les comptes de « Médecins du Monde » comportent au pied du compte de résultat :

	2008	2007	2006
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES ET BÉNÉVOLES	17 527 959	17 159 545	21 596 234

Et dans l'annexe :

Depuis 1984, l'activité des bénévoles en France, fait l'objet d'un recensement régulier qui est transmis trimestriellement au Siège.

Grâce à ces renseignements, nous connaissons l'identité du bénévole, la nature de son activité et le nombre d'heures effectuées. La valorisation du bénévolat consiste à calculer combien auraient coûté ces heures, si elles avaient été effectuées par des salariés dans le cadre d'un travail rémunéré.

La grille de référence utilisée pour cette valorisation (monétisation) est la grille de salaires de Médecins du Monde.

Le coût des charges patronales est inclus dans le calcul.

Durant l'exercice 2008, les bénévoles recensés ont travaillé 159 100 heures, ce qui aurait représenté un coût d'environ 3 195 094 Euros.

Cette valorisation n'est pas exactement représentative du travail effectué par les bénévoles au cours d'une année complète. En effet, cette valorisation est effectuée sur la base de la déclaration par chaque bénévole des heures passées au service de l'association. Ainsi, ce mode de recensement ne permet pas d'en garantir le caractère exhaustif.



Nouveau règlement comptable des associations

- **Enregistrement et inscription en comptabilité** : Les pratiques de valorisation du bénévolat et d'enregistrement dans les comptes présente plusieurs variantes d'unité (heures, mois, etc ...), de méthode de valorisation (valeur de remplacement, SMIC - Exemple

■ SOS SAHEL valorise le bénévolat :

➔ Au pied du compte de résultat :

EVALUATION DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
	2008	2009
PRODUIT		
Bénévolat	102 026	130 926
Prestations en nature	1 794 905	957 442
Dons en nature		
TOTAL	1 896 931	1 088 368
CHARGES		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens	1 794 905	957 442
Personnel bénévole	102 026	130 926
TOTAL	1 896 931	1 088 368

➔ et apporte, dans l'annexe, ces commentaires sur la méthode de valorisation retenue (coût de remplacement) :

SOS SAHEL, INTERNATIONAL FRANCE - 2 avenue Jeanne - 92604-ASNIERES CEDEX							
VALORISATION DU BÉNÉVOLAT							
Prestation Marc Francioli et Jean Dubuc, administrateur expert : (répartition : 25% sensibilisation, 25% appui aux actions, 25% collecte de fonds, 25% fonctionnement)							
Valorisation des prestations bénévoles sur l'exercice 2008							
Niveau/ Collaborateur	Prestation des bénévoles	Temps (en mois)	Salaire brut mensuel estimé pour la tâche effectuée	Charges patronales	Valorisation du bénévolat/mois	Valorisation totale du bénévolat	
Assistance	Gestion des dons	3	1 500	675	2 175	6 525	
Expert	Administrateur	12	4 500	2 025	6 525	78 300	
	Volontariat	4	1 500		1 500	6 000	
	Rédaction lettre du SAHEL	3	2 575	1 159	3 734	11 201	
	TOTAL					102 026	



Nouveau règlement comptable des associations

- **Enregistrement et inscription en comptabilité** : Les pratiques de valorisation du bénévolat et d'enregistrement dans les comptes présente plusieurs variantes d'unité (heures, mois, etc ...), de méthode de valorisation (valeur de remplacement, SMIC - Exemple

■ La « CIMADE service œcuménique d'entraide » précise ainsi le mode de valorisation du bénévolat (SMIC chargé) tel qu'il est publié au pied du compte d'emploi des ressources (CER) :

CIMADE

Compte annuels au 31/12/2008

Evaluation des contributions volontaires en nature

Le bénévolat est valorisé sur la base de 1470 personnes s'étant engagées à intervenir chacune 1/2 journée par semaine. Le taux de valorisation est un SMIC horaire chargé retenu pour 12 € / heure.

Enfin, d'autres utilisent le SMIC chargé et assorti de coefficients de pondération en fonction d'une échelle de « responsabilité » du bénévole ou du niveau d'expertise de la compétence mise en œuvre (juridique, communication, gestion, etc.)

■ Ainsi la fédération française des banques alimentaires utilise un rapport de 1,2 à 5 fois le SMIC « chargé » pour trois niveaux « hiérarchiques » de bénévolat

BÉNÉVOLAT

La valorisation du bénévolat est effectuée conformément à la note 2007-86 du 3/10/07, qui propose le barème suivant :

Fonction dirigeant

5 fois le SMIC augmenté des charges patronales

Cadres responsables d'activités

3 fois le SMIC augmenté des charges patronales

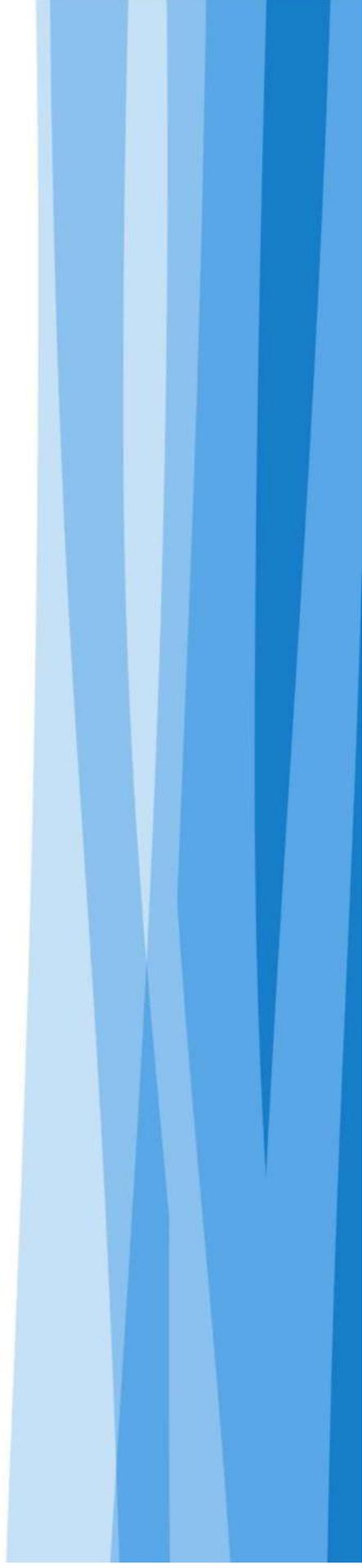
Employés, ouvriers

1,20 fois le SMIC augmenté des charges patronales





MERCI POUR VOTRE ATTENTION



ANNEXE 5

ACTEURS DU SPORT* :

LES 9 OUTILS** À VOTRE DISPOSITION

POUR MIEUX CONNAÎTRE,
MIEUX PRÉVENIR,
MIEUX TRAITER,
MIEUX PROTÉGER

*Comment agir face aux incivilités,
violences et discriminations
dans le champ du sport ?*

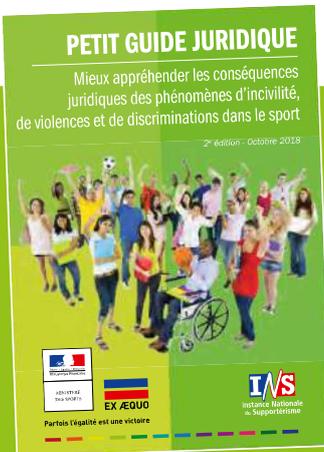


Saison sportive 2019/2020 - 2^{ème} édition - Octobre 2019

*Cette fiche est destinée à tout acteur du sport.

**Pilotés ou co-pilotés par le ministère des Sports. Liste à jour du 1^{er} octobre 2019

Que dit la loi ?



POUR LE GRAND PUBLIC (ET LES FORMATEURS-ÉDUCATEURS)

Le « Petit guide juridique »

OUTIL	« Petit guide juridique - Mieux appréhender les conséquences juridiques des phénomènes d'incivilités, de violences et de discriminations dans le sport » (2 ^{ème} édition-Octobre 2018)
THÈMES	<ol style="list-style-type: none">1. Incivilités, violences et discriminations (approche générale en termes de définitions et des conséquences, notamment pénales, associées) ;2. Focus sur les conséquences (notamment pénales) des comportements à caractère raciste, sexiste, et de haine LGBTIQ+ ;3. Focus sur les conséquences (notamment pénales) du bizutage, des violences à caractère sexuel.
OBJET	Apporter un éclairage pédagogique ¹ et interactif ² sur 18 problématiques.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none">1. Permettre à chaque acteur du sport³ de bénéficier d'un premier niveau d'informations juridiques pour mieux prendre conscience des conséquences juridiques que pourront occasionner un comportement déviant ;2. Mieux protéger les victimes de ces comportements déviants.
DESTINATAIRES	Formateurs / Animateurs et animatrices / Éducateurs et éducatrices sportifs

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/petitguidejuridique_v3b-30112018.pdf

1. Sur ce qu'il faut savoir sur chacune d'elle en un coup d'œil.

2. Chaque problématique est également accompagnée d'un test de connaissances et d'une mise en situation.

3. Sportifs, Dirigeants, Éducateurs, Supporters, Arbitres.



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

Le « Guide juridique »

OUTIL	« Guide juridique sur la prévention et la lutte contre les incivilités, les violences et les discriminations dans le sport » (4 ^{ème} édition - Décembre 2018)
THÈMES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Incivilités, violences et discriminations (approche générale en termes de définitions et des conséquences, notamment pénales, associées) ; 2. Focus sur les conséquences (notamment pénales) des comportements à caractère raciste, sexiste, et de haine LGBTIQ+ ; 3. Focus sur les conséquences (notamment pénales) du bizutage, des violences à caractère sexuel.
OBJET	<p>Approfondir 17 problématiques.</p> <p>Le guide est organisé en trois parties :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La première partie (fiches 1 à 11) présente les différents types de comportements répréhensibles ainsi que leurs conséquences juridiques respectives ; - La deuxième partie propose un panorama sur les différents cadres juridiques par type d'acteur sportif (fiches 12 à 16). La fiche 17 s'adresse spécifiquement aux victimes de ces différents comportements répréhensibles afin de leur apporter un premier niveau d'accompagnement.
OBJECTIF	Permettre à chaque professionnel de disposer d'une information exhaustive et à jour (législation, réglementation et jurisprudence) sur chacun des sujets traités.
DESTINATAIRES	Services déconcentrés / Collectivités territoriales / Fédérations sportives / Clubs sportifs / Établissements sportifs.

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/guidejuridique_prevention_violens_dans_le_sport__2018_vf.pdf

Important

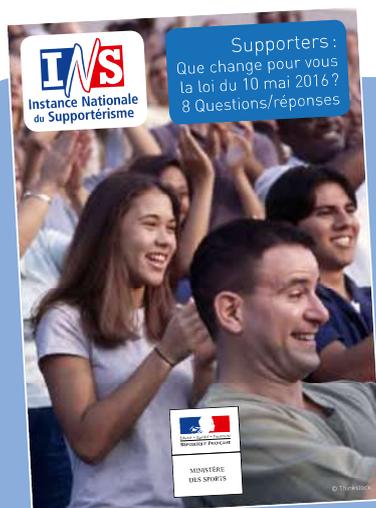
Ces deux outils de sensibilisation s'articulent autour des trois mêmes objectifs :

- permettre à chaque acteur du sport de mieux connaître les types de comportements déviants ;
- permettre à chaque acteur du sport de mieux connaître les risques (notamment pénal) auquel il s'expose en cas de comportement déviant ;
- permettre aux victimes¹ de mieux connaître leurs droits et les dispositifs d'aide mis à leur disposition.

1. Directement ou par l'intermédiaire d'un professionnel du sport.

9 OUTILS À VOTRE DISPOSITION

POUR MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX PRÉVENIR, MIEUX TRAITER, MIEUX PROTÉGER



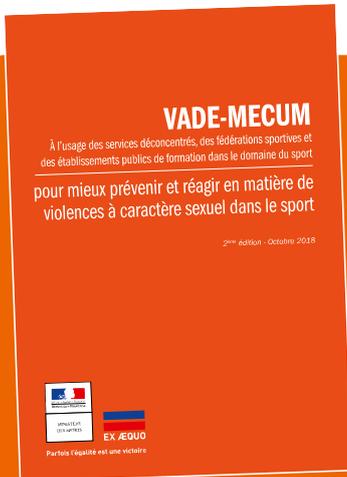
POUR L'ENSEMBLE DES ACTEURS DU SUPPORTÉRISME

« Supporters : que change pour vous
la loi du 10 mai 2016 ? »

OUTIL	« Supporters : que change pour vous la loi du 10 mai 2016 ? » (1 ^{ère} édition - Février 2018)
THÈME	Supportérisme
OBJET	Le support d'informations est organisé autour de 8 Questions/Réponses sur les apports de la loi du 10 mai 2016 afin de mieux connaître et comprendre en quoi consiste le renouveau du supportérisme français (et ce qu'il implique pour chaque acteur clé du supportérisme).
OBJECTIF	Permettre à l'ensemble des acteurs du supportérisme de mieux cerner les apports de la loi du 10 mai 2016 en matière de rééquilibrage entre prévention et répression.
DESTINATAIRES	Supporters / Référents Supporters / Ligues sportives professionnelles / Clubs professionnels / Services de l'État / Collectivités territoriales (...)

Lien : http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ins_loi10mai2016_2_.pdf

Comment bien agir ?



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

Le « Vade-Mecum pour mieux prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport »

OUTIL	« Vade-mecum pour mieux prévenir et réagir en matière de violences à caractère sexuel dans le sport » (2 ^{ème} édition - Octobre 2018)
THÈME	Violences à caractère sexuel
OBJETS	Le guide est organisé en deux parties : <ul style="list-style-type: none"> - La première partie (fiches 1 à 4) apporte des pistes pour mieux prévenir de tels comportements ; - La deuxième partie (fiches 5 à 7) indique quelles sont les procédures à mettre en place (pour chaque type de structure) en cas de survenance de tels comportements.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sensibiliser les professionnels sur la nécessité d'une vigilance et prévention renforcées vis-à-vis de ces problématiques ; 2. Accompagner les professionnels sur les suites à engager lorsqu'un signalement leur est communiqué.
DESTINATAIRES	Services déconcentrés / Fédérations sportives / Établissements sportifs.

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/vademecum_violsexsport2018_v2b.pdf

Comment bien agir ?



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

Le « Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportifs. Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles »

OUTIL	« Guide à destination des animateurs/animatrices et des éducateurs/éducatrices sportifs. Accompagnement à la vie relationnelle, affective et sexuelle. Éducation à la sexualité et prévention des violences sexuelles » (1 ^{ère} édition- Avril 2019)
THÈME	Focus sur : la haine LGBTQI+, le sexisme, le bizutage, les violences à caractère sexuel, la pornographie, les pratiques numériques et le cyber-harcèlement.
OBJETS	<ul style="list-style-type: none">- Le guide est conçu autour de :- 1/ 17 fiches pratiques traitant de sujets spécifiques (comme l'orientation ou l'identité sexuelle, les rapports sexuels mais aussi le bizutage, les agressions sexuelles...)- 2/ d'annexes qui approfondissent certaines questions comme le bizutage, le cyber-harcèlement ou le repérage des personnes en situations de souffrance
OBJECTIFS	Donner des clés (de compréhension et d'actions) aux animateurs, animatrices, éducateurs, éducatrices et responsables de structures (accueil collectifs de mineurs, structures sportives), pour mieux appréhender ces sujets et leur apporter des réponses appropriées
DESTINATAIRES	Formateurs/ Animateurs et Animatrices/ Éducateurs et Éducatrices sportifs.

Comment bien agir ?



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

« Laïcité et fait religieux dans le champ du sport. Mieux vivre ensemble »

OUTIL	« Laïcité et fait religieux dans le champ du sport - Mieux vivre ensemble » (1 ^{ère} édition - Mai 2019)
THÈME	Discriminations pour un motif religieux, vivre ensemble.
OBJETS	Le guide est organisé en deux parties, autour de : <ul style="list-style-type: none">- 8 fiches qui fixent, pour chaque acteur sportif, le cadre général tel qu'il est prévu au niveau national (complété par quelques focus internationaux) ;- 9 mises en situation pour illustrer autour de cas concrets ce que pourrait être l'attitude la plus adaptée qu'un acteur du sport pourrait être amené à adopter dans une telle situation ;- 3 annexes comprenant des conseils pratiques et des documents d'approfondissement de la question.
OBJECTIFS	<ol style="list-style-type: none">1. Permettre à chaque acteur du sport de se familiariser vis-à-vis des questions relatives à la laïcité et la gestion des faits religieux au sens général mais aussi dans le champ plus particulier du sport;2. Permettre à chaque acteur du sport de mieux se positionner et, ainsi, de mieux réagir, s'il se trouve confronté à de tels questionnements dans son activité sportive ou en lien avec le champ du sport, dans sa pratique sportive ou lors de sa participation à une compétition sportive
DESTINATAIRES	Agents publics de l'État, agents publics des collectivités territoriales, agents publics dans les établissements, dirigeants sportifs salariés et bénévoles, éducateurs sportifs salariés et bénévoles, arbitres et juges professionnels ou bénévoles, sportifs professionnels ou amateurs, licenciés, usagers du service public du sport, clients d'une salle de remise en forme ou de toute structure sportive commerciale... Formateurs/ Animateurs et Animatrices/ Éducateurs et Éducatrices sportifs.

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/laiciteguide_v3b.pdf (pour le guide)

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/laiciteguide_synthese_v3b.pdf (pour la fiche de synthèse)

Comment bien agir ?



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

« Prévenir la radicalisation dans le champ du sport »

OUTIL	« Prévenir la radicalisation dans le champ du sport » (Mars 2019)
THÈME	Prévention de la radicalisation, vigilance collective, protection des pratiquants et pratiquantes.
OBJET	Cette plaquette a pour objet de renforcer notre culture commune de la vigilance afin que les acteurs du champ sportif soient sensibilisés et partagent leur doute dès lors qu'ils sont confrontés à un comportement déviant. Elle présente en 1 ^{ère} page ce qu'est la radicalisation et les signes permettant de l'identifier, et en 2 ^{de} page, que faire et vers qui se tourner en cas d'objectivation
OBJECTIF	1 - Développer une culture commune de la vigilance, dans le champ sportif, face à cette menace; 2 - Protéger et accompagner les pratiquants et les structures face à ce phénomène ; 3 - Savoir vers qui se tourner et comment réagir lorsque l'on pense être confronté à une telle situation
DESTINATAIRES	Agents publics de l'État, agents publics des collectivités territoriales, agents publics dans les établissements, dirigeants sportifs salariés et bénévoles, éducateurs sportifs salariés et bénévoles, arbitres et juges professionnels ou bénévoles, sportifs professionnels ou amateurs, licenciés, usagers du service public du sport, clients d'une salle de remise en forme ou de toute structure sportive commerciale... Formateurs/ Animateurs et Animatrices/ Éducateurs et Éducatrices sportifs.

Lien : http://sports.gouv.fr/IMG/pdf/prevenir_la_radicalisation_dans_le_champ_du_sport.pdf

Comment transmettre les valeurs du sport ?

ACTEURS DE CITOYENNETÉ

DANS LES SECTEURS
DU SPORT ET DE L'ANIMATION

Guide méthodologique à l'usage des formateurs aux diplômes
professionnels et non professionnels du sport et de l'animation



POUR LES PROFESSIONNELS DU SPORT

« Acteurs de Citoyenneté dans les secteurs du sport et de l'animation »

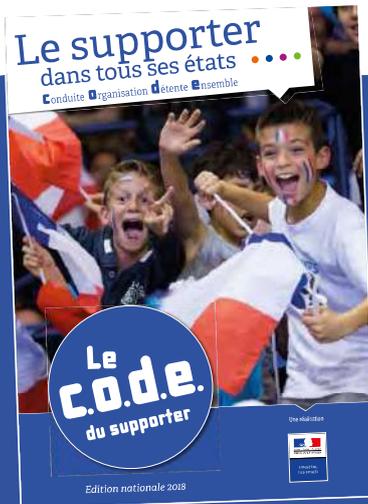
OUTIL	« Acteurs de Citoyenneté dans les secteurs du sport et de l'animation » (1 ^{ère} édition - Septembre 2016)
THÈME	Citoyenneté dans le sport et l'animation
OBJET	Guide méthodologique à l'usage des formateurs aux diplômes professionnels et non professionnels du sport et de l'animation. Le guide est organisé en deux parties : <ul style="list-style-type: none">- La première partie donne (en trois étapes) des clés de compréhension pour mieux appréhender ce qu'il faut entendre par citoyenneté ;- La deuxième partie apporte des pistes en vue d'animer un temps de sensibilisation sur la citoyenneté.
OBJECTIF	Permettre aux formateurs de répondre aux besoins (connaissances, postures...) des futurs animateurs et éducateurs sportifs face aux enjeux de la citoyenneté.
DESTINATAIRES	Formateurs/ Animateurs et Animatrices/ Éducateurs et Éducatrices sportifs.

L'outil est téléchargeable sur le lien suivant :

http://doc.semcsports.gouv.fr/documents/Public/acteurscitoyennete_guideprn01092016.pdf

9 OUTILS À VOTRE DISPOSITION

POUR MIEUX CONNAÎTRE, MIEUX PRÉVENIR, MIEUX TRAITER, MIEUX PROTÉGER



POUR LE GRAND PUBLIC

« Le C.O.D.E. du supporter »

OUTIL	« Le C.O.D.E du supporter » (2 ^{ème} édition - Février 2018)
THÈME	Supportérisme
OBJET	Le guide comporte 24 pages et s'articule autour de 4 chapitres thématiques correspondant aux 4 lettres du mot C.O.D.E. (Conduite - Organisation - Détente - Ensemble).
OBJECTIFS	1. Sensibiliser et familiariser le grand public sur la culture et les valeurs des supporters ; 2. Changer l'image des supporters.
DESTINATAIRES	Grand public / Supporters / Référents Supporters / Ligues sportives professionnelles / Clubs professionnels / Services de l'État / Collectivités territoriales (...)

L'outil est téléchargeable sur le lien suivant :

http://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/lc_supporter_2018_guide_pages.pdf

Pour en savoir plus, veuillez contacter
David Brinquin (Chargé de mission Éthique et valeurs du sport) :
david.brinquin@sports.gouv.fr

